

Arrêté temporaire de circulation
Ouvrage de télécommunication
140 RUE D ANJOU (GESTE) (D756)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,
VU la demande par laquelle **CIRCET demeurant 75 rue Pierre Arnaud 44150 VAIR-SUR-LOIRE** représentée par **MELODIE NIOT** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux **sur réseaux ou ouvrage de télécommunication** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/06/2026 au 29/06/2026 RUE D ANJOU (GESTE) (D756)**

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 29/06/2026, 140 RUE D ANJOU (GESTE) ((Beaupréau-en-Mauges), un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. La circulation est alternée par basculement de circulation sur la chaussée opposée. La voie sera maintenue sur une largeur de plus de 3 mètres.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CIRCET.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 12 mai 2026
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Régis **LEBRUN**

DIFFUSION:

- CIRCET
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Gesté

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

